



Tours, le 6 août 2020

## **Canicule et feux de forêt Vigilance renforcée dès aujourd'hui**

### **Météo France vient de placer le département d'Indre-et-Loire en vigilance orange canicule.**

La nuit prochaine, de jeudi à vendredi, les températures minimales seront voisines voire localement supérieures à 20°C. Demain vendredi 7 août sera la journée la plus chaude de la semaine avec des maximales comprises entre 36 et 40°C, voire très localement des pics à 41°C. Les températures seront en légère baisse pour la journée de samedi. Cet épisode durable se caractérisera par des nuits chaudes voire caniculaires et des températures maximales élevées. Une dégradation orageuse devrait y mettre en fin, par l'Ouest à partir de mercredi.

Dans ce contexte, il est nécessaire d'**appeler à la vigilance de chacun et de rappeler les mesures préventives, a fortiori pour les personnes les plus vulnérables** (personnes isolées, âgées, vulnérables, en situation de précarité et sans domicile, les jeunes enfants, les travailleurs, les personnes à risque en établissement, le grand public), **notamment** :

- pendant la journée, fermer volets, rideaux et fenêtres. Aérer la nuit ;
- utiliser ventilateur et/ou climatiseur. Se rafraîchir à l'aide d'un brumisateur, d'un gant de toilette ;
- boire fréquemment et régulièrement dans la journée même sans soif (penser notamment à faire boire les enfants, les personnes âgées et/ou dépendantes) ;
- continuer à manger normalement ;
- limiter les activités physiques ;
- éviter si possible de sortir et de s'exposer au soleil aux heures les plus chaudes ;
- prendre des nouvelles ou rendre visite régulièrement aux personnes âgées de votre entourage (famille, voisins) isolées ou souffrant de maladies chroniques ;
- en cas de malaise ou de troubles du comportement, contacter votre médecin ou le 15.

**Un numéro d'information Canicule Info Service est à la disposition du public :  
0800 06 66 66 (appel gratuit depuis un poste fixe).**

## **Par ailleurs, le risque de départ de feux de végétation, en forêt et dans des zones naturelles sensibles est maximal.**

Les consignes à respecter afin de prévenir les incendies sont les suivantes :

- ne pas faire de feu ou barbecue aux abords des forêts ou zones à risque ;
- proscrire les cigarettes en forêt ;
- les mégots ne doivent pas être jetés en bordure des routes, des forêts, champs et broussailles ;
- ne pas effectuer de travaux sources d'étincelles ;
- donner l'alerte si vous êtes témoin d'un début d'incendie en localisant le feu avec précision (appel 18 ou 112).

### **CONTACT PRESSE**

Esther DAVID – 02 47 33 10 30  
pref-relations-presse@pref.gouv.fr

[www.indre-et-loire.gouv.fr](http://www.indre-et-loire.gouv.fr)



@Prefet37



Préfète d'Indre-et-Loire